

### Ménage :

Le nettoyage des parties utilisées devra être fait et les locaux rendus dans l'état auquel il lui aura été confié.

Pour ce faire, un local avec du matériel est à disposition, cf n° 2 du plan, toutefois les produits ménagers ne sont pas fournis.

Des containers sont à disposition pour les déchets à l'entrée du complexe.

#### **NUMEROS UTILES**

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

MAIRIE : 02 97 30 07 00

lundi et vendredi : 9h—12h ; 13h30—17h30

mardi au jeudi : 9h—12h

samedi : de juin à sept : 9h—12h

**La salle n'étant pas équipé de téléphone il est fortement  
recommandé d'avoir en votre possession un téléphone  
portable**

# SALLE

# « CLUB HOUSE »



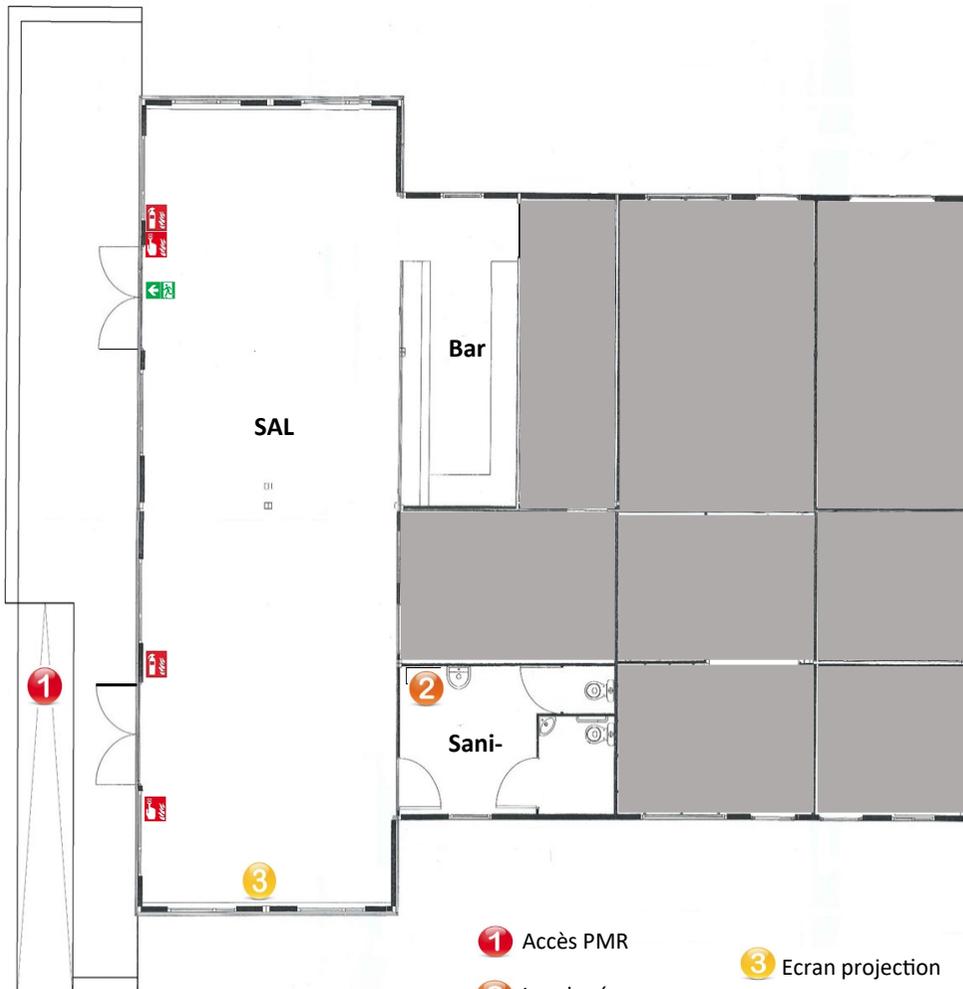
## GUIDE PRATIQUE

*À usage des particuliers*

Mairie de SAINT-PHILIBERT  
place des 3 otages – 56470 SAINT-PHILIBERT  
Standard : 02 97 30 07 00  
mail : [contact@stphilibert.fr](mailto:contact@stphilibert.fr)



# PLAN SALLE CLUB HOUSE



- 1 Accès PMR
- 2 Local ménage
- 3 Ecran projection

## SÉCURITÉ

- Extincteur
- Déclencheur alarme incendie
- Sortie de secours

# SALLE « CLUB HOUSE »

Adresse : Rue du stade  
Surface : 108m<sup>2</sup> capacité : 50 pers.  
Équipement : - Espace bar  
- 10 tables  
- 65 chaises  
- écran projection



## Clés :

La remise des clés se fait le jour même (ou la veille si nécessaire) après état des lieux. Voir modalités avec la mairie.

La restitution se fera après état des lieux ou si nécessaire, en dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie situé à côté du panneau d'affichage.

## Etat des lieux :

L'état des lieux entrant et sortant sera effectué avec les services techniques.

## Horaires :

La mise à disposition de la salle est consentie aux heures et aux jours indiqués dans la convention.

**Dans tous les cas**, la salle doit être libérée au plus tard **à 1h00**.

La salle étant situé à proximité d'habitations merci de respecter la réglementation concernant le bruit.

**Pour rappel le bruit est interdit à partir de 22h**

